PRIME JOP 2024

Alternative Police CFDT vous informe !

1000 euros

Pour tous les agents ayant dû limiter leurs congés pendant les JO :

- Services concernés par la règle des 100% de présence du 24 juillet au 11 août 2024.
- Services concernés par une autre règle de 100% de présence en été 2024.

La PRIME JO reste cumulable avec les autres primes !

1600 euros

Tous les agents dans les catégories suivantes :

- DIPN06, DIPN13, DIPN33, DDPN36, DDPN42, DIPN44, DIPN59, DIPN69 et DTPN 987.
- Unités de la DCCRS (USG, CRS-A, UMZ...).
- Effectifs déplacés en dehors de leur résidence administrative, avec 4 nuits découchées entre le 1er juillet et le 8 septembre 2024.
- Effectifs en renfort dans un autre service pour au moins 10 jours entre le 1er juillet et le 8 septembre 2024 (sans découcher).
- Gardiens de la flamme olympique et membres de la bulle de sécurité, sauf s'ils sont en île-de-France ou en Outre-mer.

1900 euros

Pour tous les agents de services suivants :

- Services opérationnels territoriaux en Ile-de-France.
- DIPN77, DIPN 78, DIPN91 et DIPN95.
- Préfecture de police de Paris (sauf directions administratives).
- Services de police des aéroports parisiens et division nationale de contrôle des transports internationaux.

Des circulaires seront prochainement diffusées.

Bureau National, le 28 février 2024